



Assuré Tous risques contre non assuré

Par **br100**, le **11/07/2012** à **15:17**

Bonjour,

Je suis assuré tous risques et il y a un mois , un véhicule m'a percuté par l'arrière. (dégats 4K€) Malheureusement, celui-ci n'est pas assuré. Malgré , que je ne sois pas en tort, l'assurance m'a demandé une franchise de 500 euros. Est-ce normal ?

merci

Par **janus2fr**, le **12/07/2012** à **08:33**

Bonjour,

Oui, c'est normal.

Etant assuré tout-risque, l'assurance vous rembourse dans un premier temps moins la franchise. Ensuite, elle doit lancer un recours contre le responsable de l'accident. Cela peut durer longtemps voir ne jamais aboutir. Si le recours aboutit, l'assurance vous remboursera la franchise.